

C.A.C.E.S.® Autorisation de Conduite

• Conduite des engins de chantier - Cat 10



Déplacement, chargement, déchargement, transfert d'engins, maintenance et essais (sans activité de production)

Validation par examen écrit et pratique.

Objectifs :

Apprendre à utiliser l'engin en sécurité.

Durée :

1 journée pour la théorie

1 journée pour la pratique.

Public :

Personnes amenée à conduire le dit engin.

Avoir 18 ans et plus.

Etre reconnu apte médicalement.